



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 4 mars 2022

SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

L'État dans la Vienne coordonne l'accueil des ressortissants ukrainiens déplacés

À la suite de la déclaration de guerre de la Russie à l'Ukraine le 24 février 2022, de nombreux Ukrainiens ont fui leur pays. Le Président de la République a annoncé que « la France prendra toute sa part dans l'accueil des ressortissants ukrainiens ».

Ainsi, les services de l'État dans la Vienne se mobilisent pour préparer l'accueil des ressortissants ukrainiens et répondre à leurs besoins de prise en charge.

La préfecture de la Vienne a sollicité les élus (maires, présidents d'intercommunalités, président du conseil départemental, parlementaires) de la Vienne pour recenser les offres d'hébergement qui seraient disponibles afin d'y accueillir les ressortissants ukrainiens dans les meilleures conditions possibles, en lien avec le tissu associatif local.

Par ailleurs, les ressortissants ukrainiens arrivant en Vienne devront s'adresser à la préfecture pour obtenir un titre provisoire de séjour.

Comme dans les autres départements, ce recensement par la préfecture permettra d'avoir une meilleure visibilité sur l'offre d'hébergement et d'accueil dans la Vienne, et ainsi de s'organiser et répondre au mieux à la demande d'accueil des Ukrainiens déplacés.

Les particuliers qui souhaiteraient faire part de leur disponibilité pour accueillir ou accompagner les personnes déplacées d'Ukraine, sous la forme de parrainage citoyen, peuvent s'informer sur les dispositifs existants à l'adresse suivante : parrainage.refugies.info

Contact presse
Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle

Mél : anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers